Retrouver ce titre sur Numilog.com

GEORGES-H. DUMONT

la table ronde

belgo-congolaise

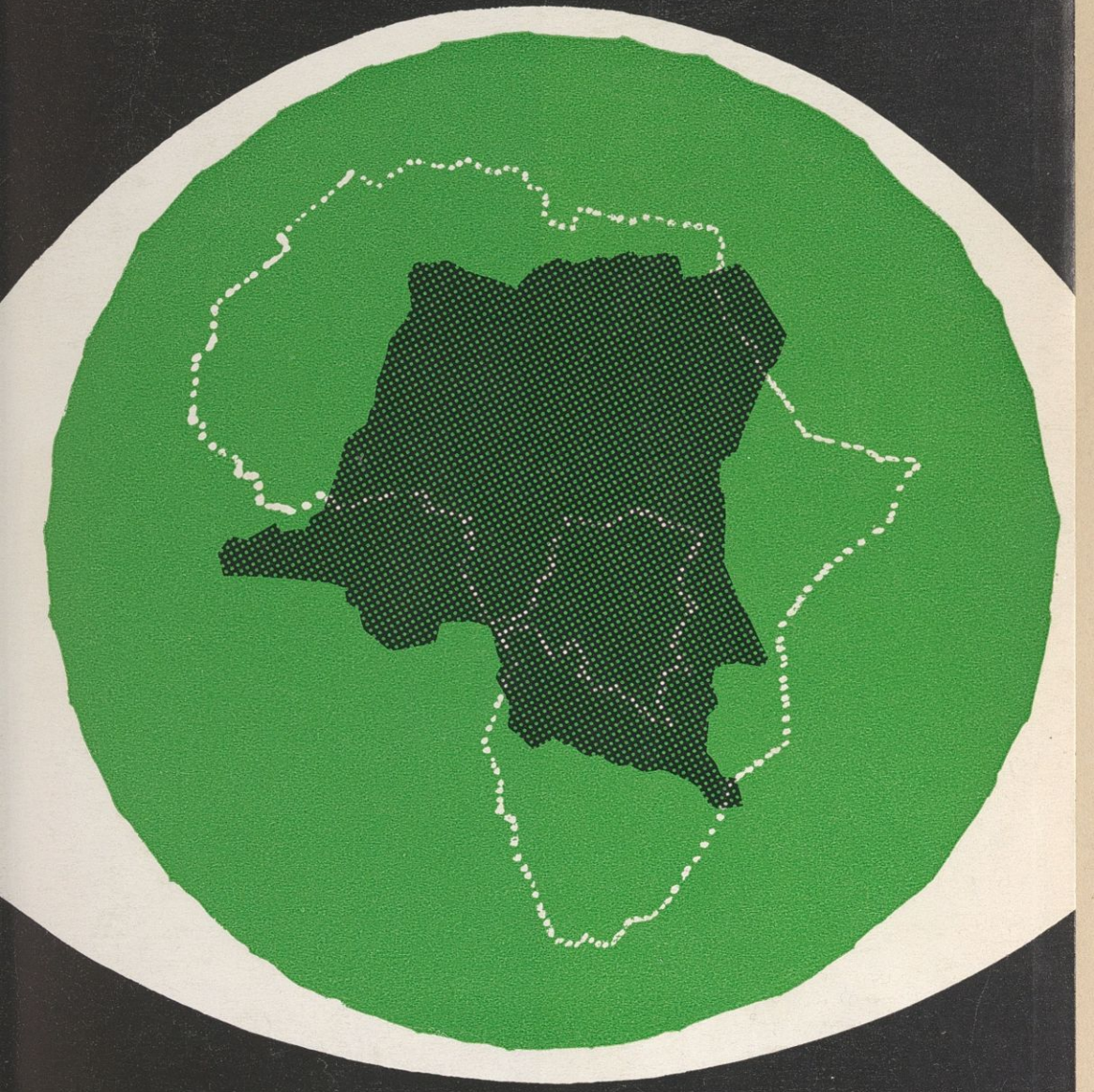

ÉDITIONS UNIVERSITAIRES

Retrouver ce titre sur Numilog.com

georges-h. dumont
licencié en philosophie
et lettres

la table ronde belgo-congolaise

Du dialogue à la Table ronde - La mise en marche de la Conférence - 30 juin 1960 : Indépendance du Congo - Le contenu de l'indépendance ou le trousseau de clefs - Le travail des commissions et la bataille des communiqués - Pleine souveraineté, unité et large décentralisation - Sous le signe d'engagements mutuels - Le problème du premier gouvernement congolais, du chef de l'Etat et de l'Exécutif provisoire - Le mode de désignation des élus nationaux et provinciaux - Autour du Conseil de la Couronne - Les résolutions de la Conférence - Une fin qui est un commencement - Annexes - Index analytique - Table onomastique.

Cet important ouvrage a été écrit par un témoin averti des événements. Chargé de mission par le gouvernement belge, l'historien Georges-H. Dumont a assisté à toutes les réunions de la Conférence, aux travaux des commissions, aux conférences de presse, etc. Il a pu prendre connaissance de tous les documents, les officiels et les autres. Il a enregistré sur bande magnétique plusieurs séances et possède la sténographie intégrale des discussions les plus fondamentales.

Cette documentation fait du livre de Georges-H. Dumont une source historique d'exceptionnelle valeur encore enrichie par la publication en annexe de nombreux documents tels les résultats des élections, la composition du gouvernement, etc. En dépit de sa mission gouvernementale, l'auteur n'a, du reste, jamais voulu faire œuvre d'historien officiel. Il s'est refusé à porter un jugement, préférant donner la photographie — d'une implacable fidélité — de la Conférence et de tout ce qui l'entourait.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

ENCYCLOPEDIE UNIVERSITAIRE

Georges-H. Dumont

Le Congo, du régime colonial à l'indépendance
1955-1960

La Table ronde belgo-congolaise

(janvier-février 1960)

Editions universitaires

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

La Table ronde
belgo-congolaise

6875

8° 03 m
389
(3)

JL - 30 11 1981 - 16405

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

NC

Encyclopédie universitaire

Georges-H. Dumont

Le Congo, du régime colonial à l'indépendance
1955-1960

La Table ronde belgo-congolaise

(janvier-février 1960)

Editions universitaires, 72, bd St-Germain, Paris 5e

Retrouver ce titre sur Numilog.com

© Editions universitaires - 1961

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Avant-propos

Le Congo a accédé à l'indépendance, le 30 juin 1960, en plein accord et totale amitié avec la Belgique. Quelques jours plus tard, une mutinerie de la Force publique dégénérait en anarchie. Il est certes trop tôt pour porter un jugement définitif sur les différentes phases qui ont abouti au passage très rapide du régime colonial belge à la république indépendante. Il est même trop tôt pour percer à jour les détails de certaines délibérations aussi secrètes que décisives. Mais il a cependant paru utile de tenter, dès maintenant, une synthèse aussi complète que possible des événements qui ont précédé la proclamation de l'indépendance du Congo.

En effet, à force d'attendre le recul indispensable à l'objectivité, on risque souvent de perdre d'innombrables documents et témoignages. L'accélération de l'Histoire en Afrique doit, d'ailleurs, avoir pour corollaire l'accélération des travaux scientifiques qui lui sont consacrés.

Cette étude « pour servir à l'Histoire » comportera cinq parties. La première débutera par la Guerre mondiale de 1940-1945 et s'achèvera par la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959. La seconde analysera la politique belge de décolonisation jusqu'à la conférence de la Table ronde. Les troisième et quatrième parties étudient respectivement la Table ronde belgo-congolaise et la Conférence économique, financière et sociale. La cinquième partie décrira l'association au pouvoir jusqu'à l'accès à l'indépendance.

Etant donné l'importance capitale de la conférence de la Table ronde belgo-congolaise, à différents points de vue et notamment pour la poursuite des travaux de l'assemblée constituante congolaise, la publication de la troisième partie de notre travail s'imposait dans l'immédiat. Les lecteurs voudront bien excuser cette modification de l'ordre normal de l'édition d'un ouvrage à plusieurs volumes.

Quelles sont les sources sur lesquelles s'appuie le présent volume ? En tout premier lieu, les documents inédits qui nous ont été confiés par M. le gouverneur M. Willaert, chef de cabinet du ministre des Affaires africaines, à qui nous tenons à exprimer notre profonde gratitude. Ensuite, les comptes rendus analytiques établis sous la direction de M. L. Somerhausen qui nous a souvent épaulé et que nous remercions cordialement. Enfin, et surtout, les notes que nous

Retrouver ce titre sur Numilog.com

avons prises comme « historiographe » de la Table ronde, tant à la Conférence proprement dite que dans les coulisses.

D'une manière générale, nous avons ordonné les chapitres selon le déroulement chronologique des débats. En effet, si nous avions choisi l'ordre logique — qui eût certes facilité la consultation de l'ouvrage — nous aurions donné une image fausse de la Table ronde.

Puissent ces pages contribuer à faire connaître la vérité et servir l'amitié de la Belgique et du Congo.

Cliché dû à l'obligeance du C.R.I.S.P.,
qui l'a publié dans son ouvrage *Congo 60*.

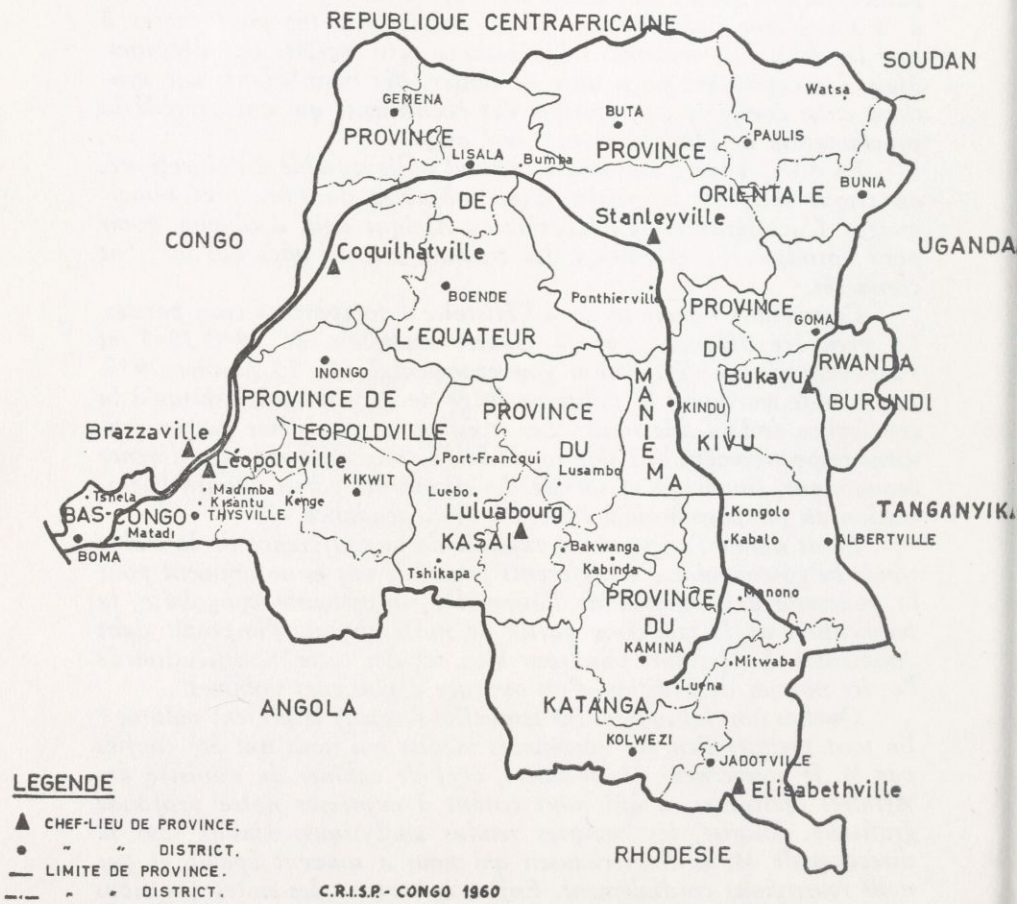

Retrouver ce titre sur Numilog.com

1

Du dialogue à la Table ronde

Au lendemain du message royal et de la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959, la nécessité s'imposa très vite de maintenir et de renforcer le contact avec les milieux congolais qui, du 20 octobre au 14 novembre 1958, avaient été consultés par le Groupe de travail. Celui-ci, composé de parlementaires des trois partis nationaux et de fonctionnaires, sous la direction du ministre d'Etat De Schryver, s'était entretenu « dans une atmosphère de totale liberté[1] » avec 462 personnalités dont 212 Africains.

Il importait de reprendre immédiatement les conversations et de les étendre, afin d'expliquer aux populations la portée de la politique nouvelle de la Belgique à l'égard du Congo. La nature même de la déclaration du 13 janvier 1959 rendait difficile la compréhension de cet important document. Par surcroît, la crise de l'autorité et le désarroi des esprits étaient flagrants, depuis les émeutes de janvier.

C'est pourquoi M. M. Van Hemelrijck, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi partit pour Léopoldville, dès le 15 janvier 1959. Au cours de son périple qui se prolongea jusqu'au 6 février, il reçut dans les chefs-lieux de province « tous ceux qui peuvent être considérés dans le Congo de nos jours comme étant l'opinion[2] ».

[1] *Rapport du Groupe de travail pour l'étude du problème politique au Congo belge*, Chambre des représentants, session 1958-1959, 20 janvier 1959, Document 108, p. 9.

[2] Les mots sont de M. M. Van Hemelrijck, dans son discours prononcé au Sénat, séance du 26 février 1959 : « J'ai vu tous les bourgmestres et leurs conseillers, j'ai vu des chefs et des notables, j'ai vu des délégations de l'intérieur et les dirigeants de tous les mouvements politiques reconnus, non reconnus, en formation ou en voie de dissolution. J'ai vu les interlocuteurs les plus valables des groupements ethniques, les dirigeants des associations culturelles, des classes moyennes, des associations du personnel indigène, les délégués noirs des organisations syndicales, des ligues de familles nombreuses, des associations de mulâtres, des associations d'immatriculés, des anciens combattants. (...) J'ai vu également les bourgmestres emprisonnés. » *Annales parlementaires*, Sénat, session 1958-1959, séance du 26 février 1959.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Ces conversations devaient être poursuivies pendant la mise en place progressive des nouvelles institutions. Mais une question préalable se posait encore : à l'instar des autres mouvements politiques congolais, l'ABAKO acceptait-il les grandes lignes de la politique définie le 13 janvier ?

Dès leur arrivée à Bruxelles, le 16 mars 1959, MM. J. Kasa-Vubu, D. Kanza et S. Nzeza, qui avaient été libérés après un voyage-éclair du ministre Van Hemelrijck, déclarèrent : « Compte tenu de la promesse formelle faite par Sa Majesté le Roi des Belges de nous accorder l'indépendance, de la compétence des personnalités qui ont élaboré et approuvé la déclaration gouvernementale d'une part, et de la bonne volonté qui se manifeste d'autre part, nous acceptons de discuter en temps et lieu la mise en application de la politique nouvelle[3]. »

C'était, en même temps qu'un ralliement de principe, un appel au dialogue. Commentant la déclaration de l'ABAKO, M. M. Van Hemelrijck précisa à la Chambre des représentants, le 18 mars 1959 : « C'est sous la forme légalement admise — ou qui sera admise légalement au Congo — de la vie des partis politiques ou par la voie des institutions régulières que ces discussions doivent se dérouler[4]. »

Il fallait s'y attendre : de nombreuses revendications se firent jour à l'occasion des premières activités publiques des partis congolais. Lors d'un congrès tenu à Luluabourg, du 7 au 12 avril 1959, l'Union congolaise, le Mouvement national congolais, le Parti démocrate congolais, le Parti de l'Unité congolaise, le Parti du Progrès national congolais et le Mouvement national pour la protection des milieux ruraux demandèrent l'installation d'un gouvernement national en janvier 1961, ce gouvernement devant déterminer à quelle date le Congo accéderait à son indépendance totale. A l'issue des travaux, M. P. Lumumba, président du Mouvement national congolais déclara : « Nous comptons, dès maintenant, négocier avec la Belgique; nous espérons que celle-ci sera consciente et suffisamment vigilante pour admettre la nécessité et la légitimité de ces négociations que nous voulons entamer au nom du peuple congolais. »

Le même souci apparaît dans un mémorandum de l'Interfédérale, daté du 20 avril : « Il convient d'étudier les modalités d'application de la déclaration du 13 janvier, au sein de commissions comprenant des Congolais venus de tous les horizons, des Belges d'Afrique et de Belgique. »

Au cours de son second périple au Congo, du 5 au 24 juin 1959, M. M. Van Hemelrijck mit notamment au point l'organisation systématique d'un dialogue préalable entre l'administration belge d'Afri-

[3] D'après le texte diffusé par l'Agence Belga, le 17 mars 1959. Rappelons que MM. Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza avaient été arrêtés à Léopoldville, après les émeutes des 4 et 5 janvier 1959.

[4] *Annales parlementaires*, Chambre des représentants, session 1958-1959, séance du 18 mars 1959.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

que et les représentants des partis politiques et autres groupements congolais.

Ce dialogue était de plus en plus souhaité dans le Bas-Congo. « Il nous semble, dirent MM. Diomi, Pinzi et Kini après les travaux du Conseil de gouvernement, en juillet 1959, qu'il est temps, mais grand temps que le gouvernement responsable et les habitants de ce pays engagent un dialogue sincère, indispensable pour dissiper toutes les équivoques, les malentendus et la méfiance qu'ont engendrés les attitudes de ces derniers mois. »

Quelques jours plus tard, le 22 juillet, le comité directeur du Parti travailliste congolais (tendance socialiste) demanda « au gouvernement belge la provocation d'une franche discussion autour d'une table ronde afin d'examiner ensemble avec les partis politiques le projet élaboré par lui pour les élections de décembre 1959 (...) et la fixation éventuelle de la date du gouvernement de transition ».

Cette mobilité des positions politiques n'avait rien de surprenant dans un pays brusquement confronté avec les problèmes de son avenir. Encore fallait-il canaliser certaines évolutions qui risquaient de dégénérer en anarchie.

Le 4 août 1959, M. Schöller, vice-gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi, remplaçant M. Cornélis en congé, annonça officiellement l'organisation de colloques entre l'administration et les partis politiques : « Il est entendu qu'à l'issue des causeries (faites par le secrétaire de gouvernement Stenmans), chacun pourra poser des questions, formuler des opinions personnelles(...). Nous sommes toujours prêts au dialogue, car c'est là un moyen de dissiper beaucoup de malentendus, et rien n'est plus néfaste que de laisser ceux-ci s'enraciner. »

Bien entendu, M. Schöller s'attacha tout particulièrement au problème du Bas-Congo, où se développait la campagne de l'ABAKO en faveur d'une république autonome du Kongo central. A cet effet, il créa « un comité de contact groupant des fonctionnaires de la province et des personnalités bakongo ainsi qu'un fonctionnaire du service des affaires intérieures et des affaires économiques du gouvernement général. Le but de ces contacts serait d'abord de mieux se comprendre en précisant les mots que de part et d'autre on utilise sans identité de compréhension, de voir ensuite quelles perspectives permettent les institutions nouvelles et notamment les futurs Conseils de province. Des précisions sur le rôle, la compétence et le fonctionnement de ces institutions seront de nature à dissiper certainement des équivoques. Enfin, il restera à dégager clairement les points sur lesquels le désaccord persisterait et délimiter exactement les positions en présence[5]. »

L'ouverture du dialogue coïncidait malencontreusement avec de

[5] Rapport de M. Schöller au ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en date du 29 juillet. Publié dans *Congo 59. Documents belges et africains*, C.R.I.S.P., Bruxelles, 1960, p. 97-98.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

graves incidents tribaux au Kasaï. M. De Jaegher, gouverneur de la province, venait de faire procéder à de nombreuses arrestations et avait envoyé en résidence forcée à Kolé M. Albert Kalonji, président du M.N.C.-Kalonji et membre du Conseil de législation.

Aussitôt, les M.N.C. des deux tendances, l'Interfédérale, l'ABAKO et le Parti solidaire africain firent déferler une vague de protestation sur le pays; les télégrammes succédèrent aux communiqués. Le climat se détériorait rapidement. Le 13 août 1959, le comité directeur du M.N.C. fit savoir qu'il ne participerait à aucun dialogue avec l'administration belge, tant que ses militants seraient détenus. A leur tour, l'ABAKO et le P.S.A. communiquèrent, le 20 août, qu'ils n'accepteraient le dialogue qu'au moment où M. M. Nzibu, chef de Secteur des Bahumbu, M. Albert Kalonji et d'autres leaders congolais seraient relâchés.

A Léopoldville, aux colloques des 10 et 18 août, le Parti de l'Unité congolaise, l'Interfédérale et l'Union progressiste congolaise étaient présents, mais, dès le 25 août, ils décidèrent de renforcer le camp de ceux qui refusaient le dialogue.

Le colloque spécial pour les problèmes du Bas-Congo ne réussit pas davantage; l'ABAKO ne se fit pas représenter à la réunion du 22 août.

Dès lors et en dépit de la réussite du dialogue dans d'autres provinces, les hautes autorités de Léopoldville furent convaincues que « la mise en place accélérée d'un appareil politique complet sauvegarderait mieux les chances de la Belgique d'établir avec le Congo un régime de communauté qu'un processus plus lent conduisant presque inéluctablement à une situation anarchique et révolutionnaire dans tous les centres importants du pays[6]. »

Le 29 août 1959, le comte Harold d'Aspremont-Lynden, chef de cabinet-adjoint du Premier ministre, partit en mission à Léopoldville. Il y eut, dès le lendemain, un entretien avec MM. Schöller, vice-gouverneur général, Stenmans, secrétaire de gouvernement, et Piron, chef de cabinet du gouverneur général. D'après le mémorandum établi de commun accord, une formule fut examinée « consistant en l'organisation de *comités d'études,* comportant un certain nombre de représentants des catégories suivantes : partis politiques, ethnies; assistés de spécialistes du droit public[7]. »

[6] A. Stenmans, *Note sur le problème de l'unité et du régionalisme et sur la situation créée par l'attitude du Bas-Congo,* dans *Congo 59,* pp. 108-116.

[7] Le mémorandum a été publié dans le même ouvrage, pp. 151-157, où l'on trouvera également le télex envoyé par M. Schöller à M. Van Hemelrijck, le 2 septembre. Le vice-gouverneur général y insistait sur cinq points :

« Primo, accord sur nécessité maintenir Congo uni avec pouvoir central fort mais ceci n'est nullement exclu par structure fédérale.(...)

» Secundo, en qui concerne constituante il me paraît fondamental que dès la mise en place des assemblées à l'échelon national celles-ci soient appelées à définir institutions fondamentales du pays.

» Tertio, quant aux pouvoirs à reconnaître à ces assemblées il me paraît

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Cette formule ne pouvait être retenue, étant donné le refus de nombreux partis politiques de participer aux colloques. En revanche, pour la période transitoire qui suivrait la mise en place des assemblées nationales, on se rallia à une procédure de négociation : « Pour préparer les accords devant servir de base à la communauté, il est envisagé de constituer un organe de discussion composé de :
a) membres belges et congolais nommés par le Roi,
b) membres élus par le Parlement belge,
c) membres élus par le Parlement congolais[7]. »

Dans un processus de décolonisation, l'obstination à défendre une formule donnée, aussi adéquate qu'elle ait pu être, risque toujours de faire perdre le bénéfice des premiers gestes de générosité. Mieux vaut garder l'initiative, quitte à modifier le rythme de certaines réformes.

Le 2 septembre 1959, n'ayant pu rallier à ses vues la majorité du gouvernement, M. M. Van Hemelrijck démissionna. Deux jours plus tard, M. A.-E. De Schryver, devenu ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, annonça : « Le gouvernement poursuivra, sans retard et sans équivoque, l'exécution de la déclaration gouvernementale et du message royal dans leur esprit et dans leurs prolongements logiques.

» Les élections au suffrage direct prévues pour les Conseils de territoire et les Conseils communaux auront lieu, en toute liberté, à la fin de cette année.

» Le Congo sera doté à partir de mars 1960 d'institutions provinciales jouissant d'une très large autonomie.

» Deux assemblées : un Conseil général représentatif de tout le Congo et un Conseil de législation, devront fonctionner en 1960; une loi réglera leur compétence législative qui sera substantielle. Le pouvoir exécutif sera organisé en même temps... »

La détente espérée ne se produisit pas. Les deux M.N.C., l'ABAKO, le P.S.A. et le Parti du peuple maintinrent leur refus de participer aux élections.

Le 16 octobre, M. A.-E. De Schryver envoya un nouveau message-radio, confirmant et précisant celui du 4 septembre. « Bien que

indispensable qu'indépendamment de celui d'élaborer une constitution elles aient plénitude compétence législative en toutes matières d'ordre interne à l'exception de celles qui devront ultérieurement entrer dans la compétence des organes de la communauté politique Belgique-Congo.

» Quarto, en ce qui concerne gouvernement je maintiens opposition formelle à gouvernement provisoire avant élections mais j'estime que seule réponse valable à cette revendication très répandue consiste dans l'annonce d'un gouvernement après la constitution des assemblées.(...)

» Quinto, si je fais ces propositions c'est essentiellement parce que je suis convaincu que nous sauvegarderons ainsi au maximum nos chances de créer communauté politique Belgique-Congo et que sinon nous risquons d'être entraînés dans diverses régions à épreuves de force qui compromettraient définitivement ces chances. »

Retrouver ce titre sur Numilog.com

le gouvernement belge unanime, affirma-t-il, ait des vues assez précises sur l'évolution politique du Congo, il n'entre cependant pas dans les intentions de la Belgique d'imposer des formules toutes faites. Tout en conservant la responsabilité suprême, jusqu'au terme de leur évolution politique, à l'égard des populations congolaises qu'elle a guidées, la Belgique désire que la réalisation de l'indépendance du Congo se fasse par des voies acceptées par l'immense majorité des habitants et elle souhaite que les organes à créer répondent aux aspirations profondes et à l'intérêt général du peuple congolais.

» A cette fin, des colloques ont déjà eu lieu au gouvernement général et dans les provinces; ils ont grandement aidé le gouvernement et lui ont fourni des données qui ont permis des remaniements heureux dans l'organisation des institutions locales.

» Des colloques ont aussi éclairé le gouvernement sur certaines des mesures à envisager pour l'avenir immédiat.

» Cette procédure sera amplifiée et élargie pour aboutir à un dialogue franc sur les principes et les modalités des futures institutions centrales du pays. »

Le souci prédominant du ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi était d'affronter la réalité politique et non pas de la nier ou de la minimiser. Il acceptait comme une nécessité de faire le point régulièrement, loyalement et d'agir en conséquence. Sa prise de position débloqua partiellement la situation. L'ABAKO, le P.S.A., le M.N.C. (tendance Kalonji) et le Parti du Peuple réaffirmèrent leur décision de boycotter les élections de décembre. En revanche, le M.N.C. (tendance Lumumba), après avoir partagé cette attitude au congrès de Stanleyville, le 24 octobre 1959, se ravisa. Mais il importe de noter que ce parti se trouvait décapité par l'arrestation de son président, M. P. Lumumba, lors des troubles qui avaient éclaté à Stanleyville, les 30 et 31 octobre. De leur côté, les dirigeants de l'Interfédérale tracèrent la ligne de conduite qui devait être celle de tous les partis modérés; le 30 octobre 1959, ils condamnèrent « avec force tout appel à la désobéissance civile et toute manœuvre d'obstruction et de sabotage dont le seul résultat serait d'arrêter la marche vers l'indépendance ».

Réuni en congrès à Elisabethville, le M.N.C. (tendance Kalonji), dont le leader avait été élargi à la mi-septembre, abandonna à son tour l'intransigeance quant aux élections. Le 1er novembre 1959, il prit la résolution suivante :

« Le Congrès est en principe d'accord sur les élections de décembre prochain qu'il conditionne à la convocation préalable d'une table ronde réunissant les représentants des partis politiques et ceux du Parlement belge uniquement. Cette table ronde doit siéger en Belgique et non au Congo, c'est-à-dire dans un climat dégagé de toutes les influences colonialistes. »

A l'idée de dialogue succédait donc celle d'un colloque général. Une phase nouvelle commençait.

« Au premier degré, expliqua M. A.-E. De Schryver à la Cham-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

bre des représentants, le 3 novembre 1959, on a d'abord dû se comprendre, expliquer les notions pour lesquelles nous employons la terminologie européenne; essayer de saisir la pensée des interlocuteurs, expliciter certains mots qui nous semblent évidents et simples, mais qui chez eux peuvent éveiller de la méfiance; ensuite venaient de nouveaux colloques qui étaient déjà comme une épuration des premiers. Maintenant, on arrive à un stade beaucoup plus important que je voudrais définir tout de suite. Mais, avant cela, je voudrais souligner que cette ligne politique s'adresse à tout le monde au Congo. Des délégués qui étaient absents durant les premiers colloques, sont arrivés pour assister aux seconds. Il y en a qui ont assisté seulement au premier colloque, et d'autres qui sont arrivés après. Personne n'est écarté, tout le monde est sollicité. »

« La première série des colloques provinciaux est terminée, dit encore le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi. La deuxième série, portant sur les suggestions du message du 16 octobre, commence en ce moment. Un télégramme du 29 octobre dit, en effet, qu'elle commencera à Léopoldville, demain, et partout d'ici huit jours. Le 30 octobre donc commencèrent à Léopoldville les colloques provinciaux au degré le plus élevé, et, huit jours après, c'est-à-dire dans quelques jours, les colloques de la deuxième série auront lieu dans les autres provinces[8]. »

Le colloque général devait avoir lieu à Léopoldville, entre le 20 et le 30 novembre. M. A.-E. De Schryver comptait y assister pour « prendre des contacts directs et appuyer ainsi les initiatives et les incessants efforts du gouverneur général et de ses collaborateurs.

» La présence du Ministre signifiera que le gouvernement tout entier, et le Parlement à son tour, insistent afin que ces colloques prennent une signification marquée avant les élections, et préparent la synthèse des propositions que nous pourrons dégager lorsque le résultat en sera connu[9]. »

A la suite de ce discours, le groupe socialiste de la Chambre des représentants fit, le 5 novembre 1959, la proposition de charger « une commission spéciale, désignée en son sein, de l'organisation en Belgique, endéans le mois, d'une conférence de table ronde à laquelle seraient invités des représentants de tous les partis congolais et à laquelle le Parlement belge serait pleinement associé[10] ».

De son côté, le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi proposa à la Chambre des représentants que « par une entente des présidents des trois partis, des collègues parlementaires veuillent bien m'assister dans les colloques généraux qui seront tenus avec les porte-parole des populations du Congo[11] ».

[8] *Annales parlementaires,* Chambre des représentants, session 1958-1959, séance du 3 novembre 1959, p. 16-17.
[9] *idem,* p. 18.
[10] *Annales parlementaires,* Chambre des représentants, session 1958-1959, séance du 5 novembre 1959, p. 8.
[11] *idem,* p. 13.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Les pourparlers entre le gouvernement et le parti socialiste n'aboutirent pas : le 17 novembre 1959, M. L. Collard, président du P.S.B., fit savoir à M. A.-E. De Schryver que son parti ne participerait pas aux colloques de Léopoldville[12].

De toute évidence, les socialistes entendaient ne pas manifester une adhésion à la politique congolaise du gouvernement, telle qu'elle fut définie au cours du conseil des ministres du 7 octobre et rendue publique par le radio-message de M. De Schryver, le 16 octobre suivant. Mais l'union nationale devant les problèmes du Congo risquait ainsi de se rompre. Aussi, le 20 novembre, dans un discours prononcé à l'Université libre de Bruxelles, le Roi Baudouin lança-t-il un vibrant appel en faveur de solutions « unanimes ».

Le colloque général n'eut pas lieu, la plupart des participants des colloques de province s'étant réunis, entre-temps, à Coquilhatville, en vue de coordonner l'action de leurs différents partis. Toutefois, M. A.-E. De Schryver tint à se rendre au Congo. Il en donna la raison à la tribune de l'Association de la Presse à Léopoldville, le 26 novembre 1959.

« Je suis venu ici, dit-il, et c'est ma mission principale, pour avoir des contacts d'homme à hommes. C'est autour d'une table, que cette table soit ronde ou soit carrée, que je désire être tout seul — malgré l'immense confiance que j'ai dans tous mes collaborateurs — pour parler et écouter les porte-parole congolais qui viennent chez moi...[13] »

Le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi annonça ensuite : « La Belgique a décidé qu'au cours du mois de janvier prochain, se tiendra, soit à Bruxelles, soit au Congo, soit dans ces deux pays alternativement, une grande conférence, à laquelle seront représentés, d'une part, le Congo pour lequel une dizaine, ou une quinzaine d'hommes absolument valables devront être désignés par leurs pairs et, d'autre part, la Belgique. Ils examineront, après les élections des communes et des territoires, comment nous allons ériger la seconde construction de la province, pour laquelle les fondements seuls sont jetés et comment nous allons ériger la troisième construction, celle au niveau de l'Etat, c'est-à-dire le Parlement congolais et le gouvernement de ce pays.

» Nous entendons procéder de la sorte afin de permettre par ce délai d'un mois environ, aux Congolais de se préparer à cette conférence de représentants qualifiés, qui va examiner le fondement et l'organisation des institutions politiques du Congo. »

Quelques jours plus tard, à Elisabethville, M. A.-E. De Schryver fixa l'endroit où siègerait la conférence belgo-congolaise — Bruxelles

[12] Le Conseil général du P.S.B. confirma cette position, le 26 novembre 1959.

[13] Lors de leur séjour à Bruxelles, en décembre 1959, les délégués du Cartel, MM. Kasa-Vubu, Kalonji et Gizenga tentèrent une ultime offensive en faveur d'une table ronde immédiate. Ils affirmèrent que, le 26 novembre, M. A.-E. De Schryver s'était engagé à organiser une conférence à Bruxelles entre le 5 et 10 décembre. C'était un malentendu; dans la pensée du ministre il s'agissait d'une réunion préalable.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

— et il en détermina l'objectif essentiel : « Le problème fondamental est de structurer le Congo indépendant, de lui donner des institutions représentatives et de lui créer des instruments de direction et d'administration[14]. »

Entre-temps, les partis politiques congolais s'étaient regroupés et avaient pris position pour ou contre une table ronde avant les élections. Le Cartel ABAKO-M.N.C. (tendance Kalonji)-P.S.A. s'était adjoint le Parti du Peuple; il exigeait une table ronde immédiate. Tout au contraire, le Parti national du Progrès, rassemblement de la plupart des partis « non-extrémistes », estimait que « seules les élections désigneront les interlocuteurs pouvant parler valablement au nom des populations congolaises avec le gouvernement belge. Ayant été le premier à inviter ses membres à participer aux élections de décembre, le P.N.P. estime qu'aucune manœuvre de dernière heure ne peut retarder les élections ou mettre en jeu leur principe. »

Le 15 décembre 1959, à la Chambre des représentants, M. Housiaux (P.S.B.) interpella MM. De Schryver et Scheyven « sur les raisons pour lesquelles MM. Gizenga, Kalonji et Kasavubu ont été appelés à Bruxelles, ainsi que sur ce qui en est résulté ». Ce fut l'occasion pour M. A.-E. De Schryver de détailler les contacts et conversations qu'il eut au Congo avec « des représentants de toutes les provinces, des représentants de toutes les tendances politiques et ethniques[15] ». Le ministre expliqua également qu'il avait suggéré aux leaders du Cartel « de venir à Bruxelles non seulement pour une rencontre, mais également pour s'entretenir avec les partis politiques de Belgique, avec qui j'estimais qu'ils devaient prendre contact. Ces entretiens étaient à mon avis indispensables, pour que l'on sache en Belgique quels sont les leaders de la politique au Congo[16] ».

Une proposition analogue avait été faite au comité du P.N.P. mais celui-ci avait estimé ne pouvoir quitter le Congo pendant la période électorale.

C'est dans ces conditions qu'arrivèrent en Belgique, d'abord, « six délégués du Cartel, ensuite des membres de l'Assoreco et enfin des délégués du Kasaï. Dans les jours qui vont venir, nous devrons encore recevoir des représentants du P.N.P. et du Conakat, de même que des délégués des grands chefs coutumiers du Congo, non pour recevoir à Bruxelles tous les délégués possibles de tous les partis, mais seulement un certain nombre qui représentent les grandes tendances du Congo et qui rencontrent ici des chefs politiques et discutent avec le gouvernement de l'organisation de la conférence de la Table ronde[17]. »

Au sujet de celle-ci, M. A.-E. De Schryver déclara : « Le gou-

[14] D'après le journal *Centre-Afrique*, 4 décembre 1959.
[15] *Annales parlementaires*, Chambre des représentants, séance du 15 décembre 1959, p. 6.
[16] *idem*, p. 7.
[17] *idem*, p. 8.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

vernement souhaiterait y voir assister, à ses côtés, des représentants des deux Chambres, et il a l'honneur de prier les présidents des deux Assemblées de vouloir bien accepter cette invitation, invitation à réaliser suivant le mode que les Chambres voudront bien arrêter.(...)

» Cette conférence doit nous permettre d'entendre les voix des Congolais à un moment tout à fait décisif et, à la suite d'échanges de vues aussi substantiels que possible, d'arriver à dresser un programme des structures politiques, dont les Chambres seraient saisies, après avoir ainsi reçu un assentiment préalable des porte-parole de l'opinion congolaise.(...)

» Au stade actuel de l'évolution du Congo, il convient dans toute la mesure du possible d'écourter la période de transition qui, par définition, constitue une période de malaise, de tension politique.(...)

» Si cette conférence de la Table ronde termine ses travaux assez rapidement, et que des conclusions généralement admises et opportunes en sont retirées, des projets de loi pourraient être déposés devant le Parlement, dans le délai le plus bref possible, après la clôture de cette conférence, et éventuellement déjà au cours du mois de février, tout au moins pour les projets qui ne seraient pas trop techniques et qui pourraient être plus rapidement rédigés[18].(...) »

Après avoir esquissé un ordre du jour éventuel de la Table ronde, le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi conclut : « Je sais que la Belgique voudra collaborer à cette conférence de tout cœur et avec tout son sens imaginatif et constructif. J'espère aussi que la conférence permettra de prouver définitivement aux populations du Congo qu'en 1960, un régime d'indépendance sera pour ce pays une chose acquise.

» Nous souhaitons que cela se fasse dans l'amitié avec la Belgique et dans la solidarité de nos deux pays, de nos deux nations, dans la solidarité de communauté des populations belge et congolaise[19]. »

Deux jours plus tard, dans la soirée, M. R. Scheyven, ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi, réunissait les journalistes, place Royale, en la salle dite du Conseil colonial, pour leur annoncer que le Roi Baudouin, accompagné du ministre De Schryver, s'embarquait à Bruxelles-National, à bord d'un avion militaire, à destination du Congo belge : « Au moment où des structures nouvelles s'amorcent et vont être édifiées, le Roi désire, sur place, se rendre compte de l'état général du Congo et des aspirations des populations. C'est dans ce but qu'il prendra contact, au cours de son voyage, avec de nombreuses personnalités, tant noires que blanches. »

Dès son arrivée à Stanleyville, le 17 décembre 1959, le Souverain

18 *idem*, pp. 8 et 9.

19 *idem*, p. 9.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

s'adressa aux populations du Congo : « Continuateur de la dynastie qui a créé cet immense et magnifique pays qui est le vôtre, je recherche avant tout vos intérêts propres et votre bonheur personnel.

» J'ai tenu à venir en personne m'assurer sur place des aspirations entières des populations dont l'avenir me tient intensément à cœur.

» Depuis près d'un siècle, la Belgique et le Congo ont réalisé une œuvre que le monde entier admire. Avec l'aide de Dieu, nos deux pays continueront à faire de grandes choses dans l'union et la fraternité. »

Au cours d'un voyage de 16.000 km en avion et de plusieurs centaines de km en voiture, le Roi Baudouin s'entretint avec quelque neuf cents délégués.

« J'ai écouté leurs exposés et recueilli leurs opinions, dira-t-Il, le 9 janvier 1960. Ces déclarations ont établi le souhait général d'organiser le futur Etat sur la base d'une très large autonomie de provinces dotées de limites et de statuts adaptés à leurs caractéristiques régionales.

» L'accession du Congo à l'indépendance ayant été reconnue, je vous exprime ma volonté de ne rien négliger pour que la Belgique concourre généreusement, sous des formes appropriées, à l'organisation efficiente des structures nouvelles et au développement harmonieux et prospère de la Nation congolaise.

» A cet égard, j'adresse à tous et en particulier aux jeunes de Belgique et du Congo, un appel pressant en faveur d'une fraternité chaleureuse, car l'amitié entre les populations de nos deux pays sera le ciment véritable de notre union(...) »

Ce nouveau message royal indiquait clairement dans quel esprit se préparait la Table ronde : un esprit de mutuelle confiance, de collaboration constructive et d'amitié entre deux pays.

Pendant qu'en Afrique, les autorités s'efforçaient de répartir la représentation congolaise, en tenant compte du résultat des élections, y compris les chiffres d'abstentions[20], en Belgique, les présidents des deux Chambres se préoccupaient de fixer le rôle des parlementaires qui participeraient à la Table ronde.

Réuni le 12 janvier 1960, le bureau de la Chambre des représentants arrêta que « les membres de la Chambre désignés par les groupes politiques seront associés aux travaux de la Table ronde en qualité d'informateurs et d'agents de liaison avec ces groupes. Dans ces conditions, l'institution sera présente à la Conférence. »

Le lendemain, le bureau du Sénat admit à l'unanimité le point de vue que « les parlementaires assistant à la conférence de la Table ronde n'auront aucune délégation de pouvoir du Sénat. Ce n'est pas le Sénat qui procède à leur désignation, mais uniquement les groupes parlementaires. C'est aussi uniquement à l'égard des groupes parlementaires qu'ils ont une responsabilité. »

[20] Voir annexe I.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Entre-temps, les partis politiques belges avaient pris leurs dispositions en vue de leur délégation. Il s'agissait :

- pour le Sénat :
  - P.S.C., membres effectifs : MM. J. Duvieusart et H. Delport, membres suppléants : MM. P. Estienne et H. Leynen;
  - P.S.B., membres effectifs : MM. H. Rolin et D. Smets, membres suppléants : MM. S. Flamme et R. Dekeyzer;
  - Parti libéral, membre effectif : M.A. Buisseret, membre suppléant : M. N. Hougardy;
- pour la Chambre des représentants :
  - P.S.C., membres effectifs : M. A. Dequae et vicomte C. du Bus de Warnaffe, membres suppléants : MM. L. Moyersoen, M. Brasseur, Th. Lefèvre, H. Willot et J. De Saeger;
  - P.S.B., membres effectifs : MM. G. Housiaux et A. Spinoy, membres suppléants : MM. L. Collard, V. Larock, H. Fayat et J. Van Eynde;
  - Parti libéral, membre effectif : M. H. Lahaye, membres suppléants : MM. M. Destenay, R. Drèze et F. Boey.

De son côté, le gouvernement belge désigna pour le représenter à la Conférence, MM. Lilar, vice-président du Conseil, président de la Table ronde, De Schryver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Scheyven, ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Lefèbvre, ministre de l'Intérieur, Harmel, ministre des Affaires culturelles et Merchiers, ministre de la Justice.

Tout était en place. Le 18 janvier 1960, M. A.-E. De Schryver présida en son cabinet une réunion préliminaire à la Table ronde. Le ministre expliqua aux représentants des délégations congolaises[21] la nature de la Conférence, la répartition des sièges et les grandes lignes de l'organisation générale des travaux qui commenceraient le 20 janvier, au Palais des Congrès.

Le 19 janvier, tandis que les délégués belges, effectifs et suppléants, délibéraient dans les bureaux du Sénat, sous la présidence de M. Buisseret et en présence de MM. De Schryver et Lilar, les délégués congolais multipliaient les réunions. Une activité fébrile régnait dans les hôtels où ils étaient logés. Dans la soirée, au moment où le Premier ministre et Mme G. Eyskens accueillaient les premiers invités de leur réception organisée à l'occasion de l'ouverture de la Table ronde, on apprit qu'un Front commun des Congolais s'était constitué. Son secrétariat permanent communiquait des résolutions adoptées à l'unanimité :

« Considérant que la conférence de la Table ronde est d'abord et avant tout une question nationale pour le Congo,

[21] Voir annexe II.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

» considérant que la défense de cette cause postule l'union de tous les délégués congolais présents à la conférence de la Table ronde, les soussignés, représentants des partis politiques, des mouvements d'opinion et des chefs coutumiers prennent l'engagement solennel d'unir leurs efforts par la formation d'un front commun, en vue de l'accession du Congo à l'indépendance immédiate dans l'unité nationale, en défendant les mêmes positions sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Tout parti ne figurant pas au présent accord pourra y adhérer et y participer soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants d'un parti signataire de l'accord.

» Autour de la Table ronde siégeront des représentants de la Belgique et des représentants du Congo. La Belgique est représentée par son gouvernement responsable, dont les ministres présents sont les porte-parole. Sur les problèmes qui entraînent des décisions législatives ou réglementaires belges, les résolutions de la Table ronde signifient un engagement du gouvernement tout entier.

» L'accord des représentants des divers partis politiques belges constitue un engagement des groupes parlementaires à adopter au Parlement les décisions de la Table ronde qui seront coulées en projets de loi, déposés d'urgence[22]. L'accord sur la nature de la Table ronde doit être acquis entre les deux parties avant que s'engage utilement tout débat sur les points de l'ordre du jour. »

Ces résolutions étaient signées par MM. P. Bolya pour le P.N.P., Cauwenberg pour l'Assoreco, S. Bahizi pour l'Alliance rurale progressiste, E. Ndjoku pour l'Union Mongo, I. Abamba pour la Defuneq, Kasongo pour le M.N.C.-Lumumba, Kupa, pour les chefs coutumiers, A. Ilunga pour l'Union congolaise, C. Kamitatu pour le P.S.A., A. Kalonji pour son M.N.C., A. Nguvulu pour le Parti du Peuple, Midu pour l'Abazi, H. Kasongo pour la Fédération générale du Congo, M. Bisukiro pour le Céréa, J. Kasa-Vubu pour l'Abako ainsi que par les mandataires de la Conakat et de la Balubakat.

La quasi unanimité de cette prise de position déconcerta ceux qui limitaient leur connaissance des Congolais à une succession d'êtres individuels et oubliaient qu'en Afrique comme ailleurs, l'être individuel est toujours transcendé par l'être social. Le Front commun révéla qu'il avait suffi de la confrontation des aspirations de chacun pour aboutir à un accord — momentané, sans doute — sur plusieurs objectifs essentiels.

[22] Cette erreur d'interprétation devait faire l'objet d'une mise au point par M. le ministre De Schryver, à la séance du 21 janvier 1960, voir p. 29 du présent ouvrage.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

2

La mise en marche de la Conférence

Le mercredi 20 janvier au matin, les drapeaux belge et congolais flottent aux hampes du Palais des Congrès. La foule se presse aux portes, tandis que des cars spéciaux arrivent du centre de Bruxelles; la plupart des délégations congolaises en descendent. Elles s'engouffrent dans le hall en même temps que les journalistes admis à la séance d'ouverture de la Table ronde. Quelques Africains sont venus par leurs propres moyens; ils s'arrêtent un moment au sommet des escaliers du Mont des Arts, contemplent la perspective et montrent du doigt la statue équestre du Roi Albert et la tour ajourée de l'hôtel de ville, qui pointe sous les nuées.

En la salle dite de l'Europe, les tables couvertes d'un tapis amarante forment un immense carré aux angles arrondis. Le claquement sec des flashes des photographes couvre sans cesse le ronronnement des caméras de la télévision. Les représentants des groupes parlementaires belges tournent le dos à la porte d'entrée principale; ils ont les délégués du Cartel à leur gauche et ceux du P.N.P. à leur droite. En face, au pied de la tribune réservée aux rédacteurs de l'analytique, les membres du gouvernement belge ont pris place avec, derrière eux, les hauts fonctionnaires de l'administration entourant M. M. Van den Abeele, administrateur-général du ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Détail curieux : les chefs coutumiers sont les voisins du Cartel et M. A. Mwenda-Munongo est assis à la gauche de M. J. Kasa-Vubu. Du côté prévu pour le M.N.C.-Lumumba, on note l'absence du président de ce parti; il est en captivité et le tribunal de Stanleyville doit rendre, demain, son jugement. Tout autour de la salle, parmi les palmiers, plus de cent journalistes belges et étrangers s'apprêtent à prendre des notes.

A 10 h. 40, une sonnerie retentit. Les huissiers du Sénat fer-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

ment les portes. M. G. Eyskens, Premier ministre, se lève pour prononcer le discours d'ouverture.

« Messieurs,

» Au seuil de cette conférence, qui fera date dans l'Histoire du Congo et de la Belgique, ce m'est un agréable devoir de souhaiter au nom du gouvernement très chaleureusement la bienvenue à la délégation congolaise.

» Il m'appartient également de souligner l'importance et la solennité du moment.

» Il y a quelques jours à peine, le Roi rentrait d'un voyage au Congo où Il avait tenu à s'informer sur place de la situation et des désirs des populations. Aujourd'hui, le gouvernement réunit en vue d'un dialogue fondamental, d'une part, des représentants qualifiés de l'opinion du Congo et, d'autre part, les représentants du gouvernement ainsi que des membres du Parlement désignés par les grands partis nationaux. C'est dire que la Belgique mesure pleinement l'étendue de ses responsabilités.

» Le Congo va devenir indépendant; cette indépendance s'inscrit tout naturellement dans la ligne de l'évolution historique. N'est-ce pas Léopold II lui-même qui disait : « On oublie que s'il faut des » tuteurs aux jeunes arbres, il faut aussi les leur enlever au moment » de leur développement, précisément pour ne pas l'arrêter. » ?

» Cette étape essentielle dans l'histoire d'une Nation, il convenait d'en préparer soigneusement la mise en œuvre; elle se fera avec ceux qui s'apprêtent à assumer des responsabilités politiques dans l'avenir de leur pays.

» La Table ronde a pour but de mettre en présence Congolais entre eux, d'une part, Congolais et Belges, d'autre part : ils auront à trouver ensemble et c'est là l'objectif de cette conférence, les moyens d'organiser pratiquement l'exercice du pouvoir : cette œuvre s'inspirera non seulement des principes démocratiques et des aspirations profondes des populations africaines, mais aussi des exigences de l'intérêt général du Congo.

» Le gouvernement ne désire pas vous proposer un ordre du jour rigide établi d'avance : c'est à la Conférence elle-même qu'il incombera de régler sa propre procédure, mais c'est essentiellement sur des problèmes d'ordre politique que s'axera l'activité de cette conférence : elle s'attachera plus précisément, je n'en doute pas, à définir les modalités concrètes de la mise en place des premières structures nationales du Congo.

» Nous ne sommes pas ici, Messieurs, pour faire une constitution congolaise. La Conférence ne peut préjuger de la structure définitive des institutions; elle ne peut davantage statuer sur les rapports qui s'établiront dans l'avenir entre le Congo et la Belgique. C'est au gouvernement congolais et aux assemblées représentatives sur lesquelles il s'appuiera qu'il appartiendra de proposer les contours définitifs du régime politique du Congo; c'est aussi à ce gouvernement

Retrouver ce titre sur Numilog.com

congolais qu'il appartiendra de discuter avec la Belgique les nouveaux rapports que les deux pays conviendront d'établir entre eux.

» Cette constatation qui me paraît évidente ne doit cependant pas nous empêcher d'envisager dès à présent la préfiguration de ces institutions, ni d'entrevoir les grandes lignes des relations entre le Congo et la Belgique.

» D'autres problèmes pourraient aussi retenir votre attention. Je songe tout spécialement aux questions économiques et financières : elles sont complexes et importantes; elles engagent fortement l'avenir du Congo. Sans une économie en expansion continue, sans des finances saines, l'indépendance politique risque de décevoir l'espérance de ceux qui lui ont consacré le meilleur d'eux-mêmes. Nous ne pourrions cependant avoir la prétention, dans le cadre de cette Conférence, de nous livrer à un examen complet des problèmes politiques et économiques.

» Faut-il vous dire, dans cet ordre d'idées, que la Belgique apportera au Congo, dans toute la mesure de ses forces, l'assistance dont il aura besoin pour assurer son développement économique, son progrès social et son épanouissement culturel ?

» La conférence de la Table ronde doit, dans l'intérêt de la Belgique et du Congo, rencontrer un plein succès. Ce succès nous l'atteindrons si notre dialogue est franc, s'il est empreint d'une mutuelle compréhension, s'il est dominé par le constant souci de tenir compte des réalités et des possibilités actuelles.

» Vous êtes ici, Messieurs les Congolais, pour nous parler; nous vous le demandons du fond du cœur, parlez sans crainte, parlez en ne vous inspirant que de ce qui vous paraît devoir être l'intérêt de tout le peuple congolais, parlez sans détours et sans amertume. Je vous demande à tous, Messieurs, d'être animés d'une même volonté d'aboutir à des solutions constructives. Cet objectif peut être atteint puisqu'au départ, tous nous sommes d'accord sur l'essentiel : l'indépendance du Congo.

» Au seuil de vos travaux, permettez-moi de vous adresser un appel :

» Le Congo est uni géographiquement par le puissant fleuve qui a donné son nom à votre pays et dont le bassin correspond à ses frontières. Depuis 80 ans, des traditions se sont forgées, communes à tout l'ensemble du pays; depuis 80 ans, une unité économique réelle s'est créée, veillons à ne pas la briser car ce n'est que dans le respect de cette solidarité fondamentale des différentes régions que le Congo pourra remplir ce qui me paraît être son destin historique : constituer au cœur de l'Afrique une grande puissance dont le rayonnement doit éclairer un vaste continent. Cet objectif est ambitieux; il est, j'en suis convaincu, à la mesure de vos moyens et de vos ressources si vous ne les galvaudez pas en querelles intestines.

» Puis-je, Messieurs, vous inviter à méditer les enseignements d'une longue et vieille expérience historique : la Belgique est un pays exigu par son territoire; des populations d'origines différentes l'habi-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

tent. Ses régions ont connu un rythme de développement divers : le cours de l'histoire a forgé et renforcé l'unité dont dépendent l'influence, la richesse et le prestige de notre patrie.

» Les pays de l'Europe occidentale sentent actuellement tous le besoin de se rapprocher : l'évolution condamne les communautés qui ont la prétention de vivre isolées sur elles-mêmes. Mais remarquez-le, Messieurs, les partisans les plus chauds et les plus enthousiastes de cette unité européenne, se rendent compte de ce qu'elle ne peut avoir sa pleine valeur que si elle est respectueuse de l'originalité des différents peuples et des différentes civilisations.

» Unité, oui, et c'est essentiel, mais dans le respect des diversités naturelles. C'est là un principe fondamental qui, je m'empresse de vous le dire, peut trouver son expression dans bien des formules valables.

» Ce problème dominera sans doute, dans un proche avenir, les préoccupations de tous ceux qui se sentent une responsabilité quelconque à l'égard du Congo. Il sera capital pour l'avenir d'y apporter une solution : celle-ci devra tenir compte des impératifs qui s'imposent à une nation qui prend sa place dans le monde moderne; elle s'inspirera sans doute des exemples que je viens de citer, elle ne vaudra cependant pleinement que dans la mesure où elle s'intègrera dans la ligne de vos traditions.

» Nous nous trouvons, Congolais et Belges, devant une tâche difficile. Nous ne l'accomplirons valablement qu'en nous inspirant des paroles du Roi qui, il y a quelques jours, faisait appel à la fraternité chaleureuse et à l'amitié des populations de nos deux pays.

» Je déclare ouverte la conférence de la Table ronde. Je souhaite avec mes collègues du gouvernement, avec vous tous, avec le peuple belge et avec le peuple congolais, qu'elle réussisse pleinement. »

Des applaudissements nourris soulignent la péroraison du Premier ministre. M. Lilar, vice-président du Conseil, prend alors la présidence de la Conférence. Il remercie M. G. Eyskens et dit sa certitude que la Table ronde mènera ses travaux dans un climat de franchise et de bonne volonté générale.

Il est 10 h. 50. La séance solennelle est levée; délégués et journalistes quittent la salle.

Trois quarts d'heure plus tard, débute la première séance à huis-clos. Atmosphère de mise en route. Il s'agit, d'abord, de régler la question de la nomination du bureau. Les délégués congolais n'ont visiblement pas eu l'occasion d'en délibérer entre eux, en toute clarté et en nombre suffisant. La séance est donc suspendue pendant une dizaine de minutes.

A la reprise, M. A. Ilunga fait connaître les noms des délégués choisis comme vice-présidents et assesseurs : MM. Bolya et Kanza, pour les premières fonctions, MM. Kasongo, Tshombe, le chef Kupa et M. Bolikango, pour les secondes.

De son côté, le vicomte du Bus de Warnaffe fait savoir que

Retrouver ce titre sur Numilog.com

MM. Rolin et Dequae ont été choisis pour représenter les parlementaires belges au bureau de la Conférence.

Il est décidé que les vice-présidents auront la liberté, selon les circonstances, de prendre place au bureau ou de retourner au sein de leur délégation pour intervenir dans les débats.

A l'ordre du jour figure ensuite le problème des suppléants, conseillers et experts des délégations. Tout le monde est d'accord sur le principe de leur présence aux travaux de la Conférence mais il reste, selon les mots de M. A.-E. De Schryver, à « fixer un chiffre global, en laissant à chaque délégation le soin de faire la répartition comme elle le désire ». Sur proposition de MM. Kalonji et Kamitatu, la décision est réservée jusqu'à ce que les délégations en aient délibéré.

Quant à la publicité des débats, la Conférence se rallie, après discussion, à la proposition du ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Les séances, sauf celles pour lesquelles il en serait décidé autrement, ne seront pas publiques. Les débats ne seront pas sténographiés, afin de faciliter la liberté d'expression, mais le greffe du Sénat fera rédiger un compte rendu analytique substantiel par les fonctionnaires du Parlement désignés à cet effet et qui sont soumis à la discrétion la plus rigoureuse. D'autre part, il sera remis à la presse un communiqué quotidien rédigé par deux représentants du gouvernement — MM. Vervier et Wathar, attachés de cabinet — et quatre délégués congolais.

Reste la désignation d'un comité de rédaction pour la mise au point d'un règlement d'ordre intérieur. M. Likenda signale que les délégations congolaises se sont mises d'accord sur sept noms : MM. Ndjoku, Yumbu, Ngalula, Bobanga, Mbuyi, Lopes et Mutaka. Le vicomte du Bus de Warnaffe propose, au nom de la délégation des parlementaires belges, les noms de MM. Rolin et Dequae. Les membres du gouvernement se joindront à ce comité.

Sur cette décision, la séance est levée à 12 h. 55.

* * *

La décolonisation ne pose pas seulement des problèmes politiques et juridiques; elle doit aussi aplanir des difficultés d'ordre psychologique. Des complexes d'infériorité se sont inévitablement installés dans l'âme congolaise, déterminant des attitudes de méfiance ou des réflexes de susceptibilité. D'autre part, la violence verbale de certaines revendications suscite chez le colonisateur des craintes quant à la possibilité de maintenir des liens d'amitié et de collaboration confiante. Les uns donnent ainsi l'impression de vouloir tout arracher et les autres de ne céder que le minimum.

Le tout est de lever promptement les équivoques et de se fournir mutuellement des preuves de bonne volonté. C'est ce qui se passera, au début de la conférence de la Table ronde.

A l'ouverture de la séance du jeudi 21 janvier, à 10 h. 15, M. le président A. Lilar propose de commencer les travaux par la question des candidatures aux diverses fonctions créées au sein de l'assemblée,

Retrouver ce titre sur Numilog.com

puis d'examiner le règlement d'ordre intérieur et, enfin, d'aborder le débat sur la nature et la portée de la Conférence. Réaction immédiate de M. Kasa-Vubu : il faut d'abord se mettre d'accord sur la compétence de la Conférence, « car il serait vain de tenir une Table ronde dont l'objet ne serait pas défini ».

En vain, le ministre A.-E. De Schryver tente-t-il de faire triompher la logique, en demandant de régler, dès le départ, les questions de procédure. La plupart des délégués congolais partagent le point de vue du président de l'ABAKO. Les mots qu'ils emploient sont révélateurs. « Il ne s'agit plus de tergiverser », dit M. Bolikango[1]. « Il faut que la Conférence commence dans la franchise », déclare M. Nguvulu. « Au Congo on nous a demandé d'atteindre des résultats précis », rappelle M. A. Ilunga. Et M. Kasa-Vubu conclut : « Nous sommes ici pour trancher toute la palabre. Il faut aller tout droit au problème. »

Le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi sent immédiatement le climat. Les mots *bonne volonté, clarté, loyauté* émaillent sa réponse. Puisque tel est le vœu de la Conférence, il accepte de discuter le fond du problème, immédiatement. Mais « que les propositions qui seront faites de part et d'autre, souhaite-t-il, ne soient pas considérées comme des astuces; que l'on ait toujours le préjugé favorable, même si l'on ne comprend pas toujours d'emblée la terminologie employée par l'un ou l'autre orateur. »

En guise d'introduction au débat, M. A.-E. De Schryver donne alors certaines précisions. « Conformément à ce qui a été affirmé au Parlement belge, le gouvernement désire mettre en place des structures solides répondant aux aspirations de tous les habitants du Congo, ceux de la brousse comme ceux des centres moyens ou importants. Il considère les membres des délégations comme des interlocuteurs valables, même s'ils ne sont pas des représentants légaux. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et je veux le répéter : les délégations représentent vraiment à mes yeux les grands courants d'opinion du Congo. »

Les problèmes politiques qui se posent dans le cadre du régime de l'indépendance seront examinés par la Conférence. « Chacun doit savoir que cette construction nouvelle postule nécessairement une base juridique. Le gouvernement a pensé que cette infrastructure ne pouvait être mise en place qu'au moment où l'on connaîtrait les propositions des délégations congolaises. »

Bien sûr, le gouvernement a un projet d'ordre du jour mais il ne veut pas le fixer lui-même, « pour ne pas donner l'impression d'imposer son propre programme, comme certains le prétendent déjà ». Selon lui, le but de la Table ronde est, tout d'abord, « d'obtenir l'expression la plus concrète des aspirations des délégations sur le programme politique, ce qui permettra de dégager, sur les points où

[1] Après avoir obtenu sa mise en disponibilité comme commissaire-général-adjoint à l'Information, M. Bolikango est devenu délégué de l'Assoreco.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

des contradictions se font jour, un avis très large que l'on pourra présenter au gouvernement. Il sera également possible d'indiquer les variantes éventuelles. »

Comment la Conférence s'exprimera-t-elle le mieux ? Comment les délégués congolais diront-ils au gouvernement ce qui, à leur avis, devrait être fait ? Par des textes; qu'ils se nomment *recommandations* ou *résolutions*, peu importe.

A ce propos, le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi estime nécessaire de commenter la déclaration du Front commun, qui lui a été remise le 19 janvier. Il est exact que le gouvernement belge est représenté à la Table ronde par un certain nombre de porte-parole autorisés. Toutefois, en vertu de la séparation des trois pouvoirs, il ne peut pas prendre un engagement au nom du Parlement. « Ce sont donc les membres de l'institution parlementaire belge présents à la Conférence qui interviendront pour éclairer l'Assemblée sur leur position juridique. »

Celle-ci est très claire en théorie[2]. Les délégués des groupes parlementaires, fait remarquer M. H. Rolin, ne peuvent conclure ni un contrat ni une convention ou un traité international. « Mais s'il se dégage de cette discussion, une large opinion commune des Congolais au sujet des modalités du transfert de pouvoirs, ils en tiendront compte, quelles que soient leurs préférences personnelles à ce sujet. Dans toute la mesure du possible, le Parlement belge veillera à ce que la création des institutions congolaises se fasse conformément aux désirs des délégués. » A défaut d'un engagement juridique, c'est une assurance morale.

M. A. Buisseret, au nom des délégués libéraux, et le vicomte du Bus de Warnaffe, au nom des sociaux-chrétiens, s'expriment dans le même sens. M. G. Housiaux également mais il estime que, si les règles constitutionnelles interdisent aux parlementaires d'engager le Parlement, « le gouvernement, lui, peut s'engager ». Cette affirmation suscite aussitôt des applaudissements sur les bancs congolais.

M. A.-E. De Schryver clôt pratiquement la discussion, en prenant au nom du gouvernement, l'engagement moral « de saisir le Parlement d'un projet de loi qui sera déposé dans le délai le plus bref après la conférence de la Table ronde. Ce projet de loi contiendra de façon concrète les réformes qui seront préconisées par la Conférence : sur les institutions du Congo, sur leur composition et leur compétence, sur le pouvoir exécutif et sur le pouvoir législatif. »

A ce projet de loi, « le ministre liera son existence ».

* * *

Dès les premiers jours, la conférence de la Table ronde s'est tenue sur plusieurs terrains : au secrétariat du Front commun établi rue des Paroissiens, dans les salons des hôtels où logent les délégués, dans les couloirs et le bar du Palais des Congrès et, finalement, dans

[2] Voir chapitre premier, p. 21.

la salle réservée à l'assemblée plénière. C'est en dehors de celle-ci que les grandes décisions sont préparées. Le déroulement de la séance du 21 janvier s'explique par la réunion du Front commun, improvisée la veille au soir, et la séance du vendredi 22 janvier, par plusieurs délibérations qui jalonnent l'après-midi du jeudi.

En fait, la plupart des délégués noirs estiment que les déclarations antérieures du gouvernement belge sont dépassées; ils veulent un plan nouveau avec un « automatisme » liant le gouvernement. A leurs yeux, la conférence de la Table ronde doit être une pré-constituante[3].

Un événement nouveau, bien que prévu, contribue d'ailleurs à durcir certaines positions : au matin du 21 janvier, le tribunal de Stanleyville a condamné à 6 mois de prison M. Patrice Lumumba, président du M.N.C.

Avant l'ouverture de la séance du vendredi 22 janvier, maints délégués congolais ne cachent pas leur nervosité. La sonnette du président retentit plusieurs fois, pour inviter chacun à prendre place. A 15 h. 10, les débats reprennent momentanément sur les questions de procédure.

Au nom du P.N.P., M. Lopes prend acte de la déclaration de M. A.-E. De Schryver, « selon laquelle les recommandations de la Conférence entraîneront pour le gouvernement belge l'obligation morale et politique de les réaliser ». Après avoir rejeté tout gouvernement provisoire « qui voudrait très vite imposer sa loi », il propose l'ordre du jour suivant qui est applaudi par le P.N.P., l'Alliance rurale progressiste et les chefs coutumiers :

1° forme du futur Etat congolais;
2° processus de l'évolution;
3° élections;
4° droits des minorités congolaises et européennes;
5° constitution des institutions nouvelles;
6° chef de l'Etat;
7° rapports entre le gouvernement congolais et le gouvernement belge;
8° relations entre le Congo et la Belgique;
9° commission consultative restreinte de contact avec le gouvernement belge.

Par motion d'ordre, M. Spinoy fait observer qu'une délégation congolaise — le M.N.C. Lumumba — a annoncé son intention de

[3] Dans *Het Belang van Limburg* du 22 janvier 1960, Tenax (M. H. Leynen) écrit : « Vanaf de tweede dag kan men zeggen, dat de konferentie werkelijk een pre-constituante aan het worden is. De Kongolese afgevaardigden zijn niet aangeduid door het algemeen stemrecht. Zij hebben geen *wettelijke* basis om uit naam van het Kongolese volk te spreken. Doch België erkent hen *in feite* als dusdanig, vermits de regering de morele verbintenis aangaat om de opvattingen, die de brede eensgezindheid van de zwarte wegdragen, in wetsontwerpen om te zetten en met al haar gezag op het Parlement te wegen, opdat die ontwerpen zouden gestemd worden. »